

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation : 17/06/2026

Séance du : 22/06/2026

Date d'affichage : 24/06/2026

Conseillers élus : 11

Présents : 7

Votants : 10

L'an deux mil vingt-six et le vingt-deux juin, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, à dix-neuf heures, sous la présidence de Gilles LAMETAIRIE.

Étaient présents : Gilles LAMETAIRIE, Olivier LORNE, Bastien ROUX, Frédérique MAYOUX, Chantal LIMONET, Serge LARDET, Christian BALIGAND

Étaient excusées : Marie-Dominique DELORME (pouvoir à Olivier LORNE), Julia-Nine CHAINTREUIL (pouvoir à Bastien ROUX), Christian GIROUX (pouvoir à Gilles LAMETAIRIE)

Était absente : Annick PROTAT

A été désigné secrétaire de séance : Olivier LORNE

M. le Maire ayant donné lecture du compte rendu de la séance du 5 juin 2026, aucune observation n'ayant été formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « ACCUEIL DES ENFANTS ET JEUNES SCOLARISÉS EN STRUCTURES ADAPTÉES LORS DES TEMPS PÉRISCOLAIRES (HORS MERCREDI) » AU SIVOS BOURGVILAIN SAINT-POINT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-17-1 ;

Vu la délibération 2025-085 du Conseil communautaire Saint Cyr Mère Boitier en date du 17 décembre 2025 actant la restitution de la compétence « Accueil des enfants et jeunes scolarisés en structures adaptées lors des temps périscolaires (hors mercredi) » ;

Vu la délibération n° 2026-11 du Conseil municipal en date du 9 mars 2026 donnant un avis favorable à la proposition de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier susvisée ;

Vu la délibération 2026-08 du SIVOS Bourgvilain Saint-Point en date du 8 juin 2026 portant sur l'extension du périmètre de compétences et la modification des statuts ;

M. le Maire propose :

- D'approuver la modification des statuts du SIVOS Bourgvilain Saint-Point telle que présentée, jointe en annexe de la présente délibération,
- D'approuver le transfert de la compétence « Accueil des enfants et jeunes scolarisés en structures adaptées lors des temps périscolaires (hors mercredi) » au SIVOS Bourgvilain Saint-Point. à compter du 1er septembre 2026.

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la modification des statuts du SIVOS Bourgvilain Saint-Point telle que présentée, jointe en annexe de la présente délibération,

- D'APPROUVER le transfert de la compétence « Accueil des enfants et jeunes scolarisés en structures adaptées lors des temps périscolaires (hors mercredi) » au SIVOS Bourgvilain Saint-Point. à compter du 1er septembre 2026.

<p style="text-align: center;">DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES</p>

M. le Maire informe qu'il convient de désigner les membres de la commission de contrôle des listes électorales pour la nouvelle mandature.

Vu la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales, complétée par le décret n° 2026-8 du 8 janvier 2026 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE DÉSIGNER :

- > au titre de la Commune

- Titulaire : Serge LARDET
 - Suppléant : Chantal LIMONET

- > 3 propositions au titre du délégué de l'administration désigné par le préfet

- Béatrice LORNE
 - Frédérique MAYOUX
 - Christian GIROUX

- > 3 propositions au titre du délégué judiciaire désigné par le président du tribunal judiciaire

- Christian BALIGAND
 - François MARTINOT
 - Nadège TRAH-LOU

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

Prochaine séance du Conseil municipal, le 28 août 2026 à 19h00.